



CONSEILLER(ÈRE) EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Entrée possible toute l'année !

Êtes-vous prêt.e à nous rejoindre ?

Formation en alternance ou en continue

**TITRE PROFESSIONNEL
DE NIVEAU V :
ÉQUIVALENT À UN BTS !**

**Code RNCP :
RNCP37274**

Actions de formation & Actions de formation par apprentissage



CONSEILLER(ÈRE) EN INSERTION PROFESSIONNELLE

VERS LE MÉTIER DE...

conseiller en insertion professionnelle; conseiller en évolution professionnelle; conseiller emploi formation; conseiller à l'emploi; chargé relation entreprise; chargé d'accompagnement social et professionnel; chargé de projet d'insertion professionnelle; accompagnateur socioprofessionnel

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise, par des réponses individualisées, l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant ou non des difficultés d'insertion ou de reconversion, en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits... Son action vise à les accompagner pour construire et s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et surmonter progressivement les freins rencontrés.

Il accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation.

A partir de l'analyse de son territoire et dans une démarche projet, il prend contact avec des employeurs pour développer des modes de coopération et une relation de service. Il aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi. Il inscrit ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive.

Le conseiller en insertion professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes éthiques du métier. Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

STRUCTURES RECRUTEUSES :

- Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, Maisons De l'Emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, Missions Locales
- Le secteur privé : Entreprises de Travail Temporaire, Organismes de Formation, cabinets en ressources humaines.
- Le secteur du social, médico-social

Code RNCP :
RNCP37274



CONSEILLER(ÈRE) EN INSERTION PROFESSIONNELLE

COMPÉTENCES

CCP 1 – Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- Informer une personne ou un groupe des ressources en matière d'insertion et des services dématérialisés
 - Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
 - Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
 - Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
 - Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique
-

CCP 2 – Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
 - Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
 - Accompagner la réalisation des projets professionnels
 - Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
 - Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
 - Analyser sa pratique professionnelle
-

Code RNCP :
RNCP37274



CONSEILLER(ÈRE) EN INSERTION PROFESSIONNELLE

COMPÉTENCES

CCP 3 – Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
 - Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
 - Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
 - Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive
-

Code RNCP :
RNCP37274



CONSEILLER(ÈRE) EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluations

Méthode active, visant à faire produire des idées par des jeux de simulation, de rôle, quizz et études de cas.

Méthode démonstrative, consistant en l'attente d'objectifs de savoir-faire, de production par le biais d'exercices écrits ou par la reproduction de conditions de travail.

Apports théoriques concrétisés par des mises en situation autour de simulations, exercices.

Des exemples et des études de cas permettent de mieux comprendre les situations et de les rendre plus vivantes.

Mise en place d'examens blancs.

Modalités d'évaluations

Un QCM d'évaluation sera réaliser en début et en fin de formation afin d'évaluer le niveau d'entrée et les acquis en fin de formation.

A l'issu de la formation, le stagiaire passera son examen final.

Prérequis

Expression écrite et orale.
Usage de l'outil informatique.

Financement

- Eligible au CPF (code 8959).
- Eligible à la VAE.
- Contrat de professionnalisation.
- Contrat d'apprentissage
- Tarif : entre 10 et 12€/heure

Validation de la formation

Diplôme : Conseiller en Insertion Professionnelle reconnu par l'Etat, de niveau V-BTS, délivré par le Ministère du Travail et enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Certification : certification partielle possible à travers une validation par blocs de compétences.

Accessibilité aux personnes porteuses de handicaps

La formation est accessible aux personnes porteuses d'handicaps
Pour toute demande de mobilité, un référent est à votre disposition

Durée et rythmes de l'alternance

ALTERNANCE OU EN CONTINU : 1 ou 2 jour par semaine en centre de formation.

Formation possible sur 12 / 18 ou 24 mois avec un volume horaire compris entre 500 et 700 heures.

LIEU

525 rue Andropolis,
Saint-André 97440,
La Réunion

CONTACT



commercial@aati.re



0262 69 09 94



www.aati-formation.fr

Code RNCP :
RNCP37274

Actions de formation & Actions de formation par apprentissage